

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'HARFLEUR
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

N° 22 04 07

Rapporteur : Christine MOREL

Budget Centre Communal d'Action Sociale

Budget Primitif 2022

. Adoption

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à 9h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie d'Harfleur.

Madame Christine MOREL, Présidente, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRÉSENTS : Madame Christine MOREL, Monsieur Gilles DON SIMONI, Madame Aurélie REBEILLEAU, Monsieur Philippe HUELVAN, Madame Jocelyne LAIGNEL, Madame Florence OUF.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Sylvie BUREL, Madame Elise ROGER, Madame Annie BOZEC.

Administrateurs :

	Ouverture de séance	Pour les points n° 22 04 03 et n° 22 04 04
Présents	6	5
Procurations	0	0
Absents sans procuration	3	3
Votants	6	5

Mesdames, Messieurs,

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2022, les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 vous ont été présentées.

Le projet de budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) que je vous propose d'adopter est conforme aux masses financières exposées lors de ce débat d'orientations budgétaires.

Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 416 887,77 €. La section de fonctionnement s'équilibre à 412 403,15 € et celle d'investissement à 4 484,62 €.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU les articles L 1612.1 à 1612.20 (adoption et exécution du budget), L 2311.1 à L 2343.2 (Budgets et Comptes) du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales et ses décrets d'application,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs regroupements et aux établissements publics qui leur sont rattachés.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes et à leurs Établissements publics administratifs,

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 mars 2022,

APRÈS avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale ci-annexé,

DÉCIDE :

- 1. de voter le Budget Primitif 2022 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale par Chapitre, tant en dépenses qu'en recettes, conformément aux articles L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Les montants adoptés correspondant aux sommes portées dans les tableaux intitulés "Vote du Budget" figurant dans le document Budget Primitif - Exercice 2022 sont les suivants :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	410 390,83 €	412 403,15 €
	Opérations d'ordre	2 012,32 €	0,00 €
Total de fonctionnement		412 403,15 €	412 403,15 €
Section d'investissement	Opérations réelles	4 484,62 €	2 472,30 €
	Opérations d'ordre	0,00 €	2 012,32 €
Total d'investissement		4 484,62 €	4 484,62 €
Total du budget		416 887,77 €	416 887,77 €

2. de prendre acte de la communication des annexes conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en Hôtel de Ville d'Harfleur les jours et ans sus indiqués
Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Conseil d'Administration du CCAS du 7 avril 2022

Budget Primitif 2022

Note synthétique de présentation

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : "*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*"

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du Budget Primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale d'Harfleur ainsi que du budget annexe de la Résidence des 104. Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville d'Harfleur.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 7 mars 2022 en les actualisant.

Cependant, à titre liminaire, il est rappelé que le présent budget 2022 est bâti sur la base des estimations de ressources. Des ajustements pourront donc avoir lieu et seront formalisés, le cas échéant lors de décisions modificatives.

I - Le contexte de l'élaboration du Budget 2022

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil d'Administration du 17 mars 2022 a présenté les environnements économiques mondiaux et nationaux, l'environnement socio-économique de la Ville et du C.C.A.S d'Harfleur ainsi que les principales mesures de la Loi de Finances pour 2022.

I - Le C.C.A.S. d'Harfleur – Budget principal

A - Rappel des orientations pour 2022

- Reconduction de l'ensemble des actions pour ce qui concerne l'aide alimentaire, les aides exceptionnelles, l'aide au transport afin de répondre aux besoins d'une population de plus en plus confrontée à la précarité et au vieillissement. Cependant, l'impact social de la crise sanitaire commence à être ressenti par l'augmentation du nombre de familles demandant un accompagnement. Ainsi, des actions complémentaires et spécifiques pourront être proposées en cours d'année en fonction des constats réalisés.
- Poursuivre le développement des actions menées dans le cadre de la prévention de l'exclusion et de la précarité, ainsi que des interventions favorisant le lien social afin de lutter contre l'isolement notamment dans le cadre d'actions intergénérationnelles.

- Poursuivre l'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés en matière de scolarité et des jeunes adultes dans leur parcours vers l'emploi (aide à la mobilité, collaboration avec la Mission Locale, le CLHAJ 76).
- Promotion de l'accès aux droits par la reprise d'une permanence mensuelle du C.C.A.S. à la RPA, permettant ainsi aux personnes âgées de trouver un lieu d'information et d'aide à la constitution des différentes demandes à caractère social ou administratif.

B - L'équilibre général du Budget Primitif 2022

Le Budget Primitif pour 2022 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations réelles et d'ordre), à 416 887,77 €, affichant une augmentation de 12 951,82 € (+ 3,21 %), par rapport au volume de crédits votés lors du Budget Primitif 2021 (pour mémoire : 403 935,95 €).

C - La section de fonctionnement

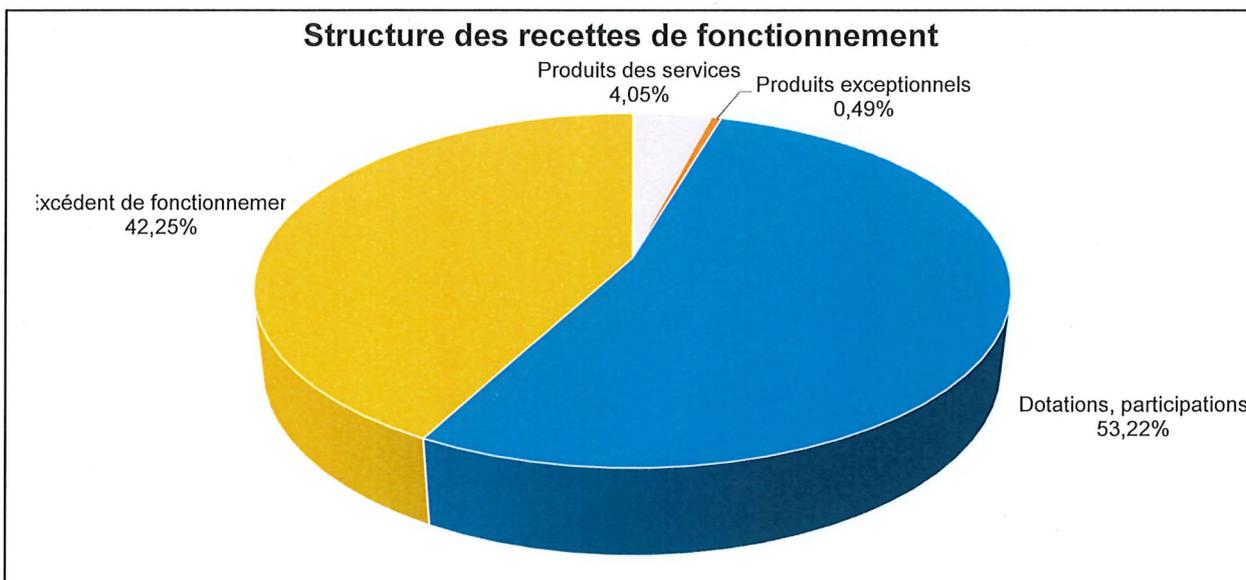
Tous mouvements confondus, la section de fonctionnement s'équilibre à 412 403,15 €, en augmentation de 12 939,50 € (+ 3,24 %), par rapport au Budget Primitif 2021 (pour mémoire : 399 463,65 €).

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations réelles	410 390,83 €	412 403,15 €
	Opérations d'ordre	2 012,32 €	0,00 €
Total de fonctionnement		412 403,15 €	412 403,15 €

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
70	Produits des services, du domaine (redevance funéraire...)	21 600,00 €	-0,46%	21 500,00 €	-22,33%	16 700,00 €
74	Dotations et participations (subvention municipal, de l'Etat ...)	239 966,68 €	3,55%	248 477,96 €	-11,67%	219 477,98 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	-	5,00 €	0,00%	5,00 €
77	Produits exceptionnels (dons, legs, ann. rattachement...)	1 500,00 €	9,15%	1 637,31 €	22,15%	2 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	112 096,94 €	14,05%	127 843,38 €	36,28%	174 220,17 €
Total des opérations réelles		375 163,62 €	6,48%	399 463,65 €	3,24%	412 403,15 €



Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté) diminuent de 12,31 %. Elles sont ainsi réduites de 33 427,29 € par rapport au Budget Primitif 2021 (271 620,27 €).

• **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Le chapitre 70 atteint 16 700 €, soit une diminution de 4 800 € (- 22,33 %) par rapport à l'inscription du Budget 2021. Il représente 4,05 % du total des recettes de fonctionnement (5,38 % en 2021).

Ce chapitre comprend, les recettes suivantes :

- les concessions et redevances funéraires : 6 500 € (3 000 € au B.P. 2021),
- les prestations de services (ventes cartes de bus) : 8 000 € (12 500 au B.P. 2021),
- les remboursements de frais par le budget de la Résidence : 2 200 € (6 000 € en 2021).

• **Dotations et participations (chapitre 74)**

Les dotations et participations représentent 219 477,98 € en 2022, soit 53,22 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce poste est en baisse de 28 999,98 € (- 11,67 %) par rapport à l'inscription 2021.

La participation de la Ville d'Harfleur évolue ainsi :

Libellé	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
Subvention générale	120 977,68 €	0,00%	120 977,68 €	0,00%	120 977,96 €	0,00%	120 977,98 €
Aides aux jeunes	1 500,00 €	0,00%	1 500,00 €	0,00%	1 500,00 €	0,00%	1 500,00 €
Aides à la restauration	11 000,00 €	0,00%	11 000,00 €	0,00%	11 000,00 €	-100,00%	0,00 €
Aides aux remboursement des salaires	76 600,00 €	0,00%	76 600,00 €	10,31%	84 500,00 €	0,00%	84 500,00 €
Total	210 077,68 €	0,00%	210 077,68 €	3,76%	217 977,96 €	-5,05%	206 977,98 €

Ce chapitre retrace aussi les recettes provenant de la distribution alimentaire organisée par le C.C.A.S. : 12 500 € (14 500 € au B.P. 2021).

• **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

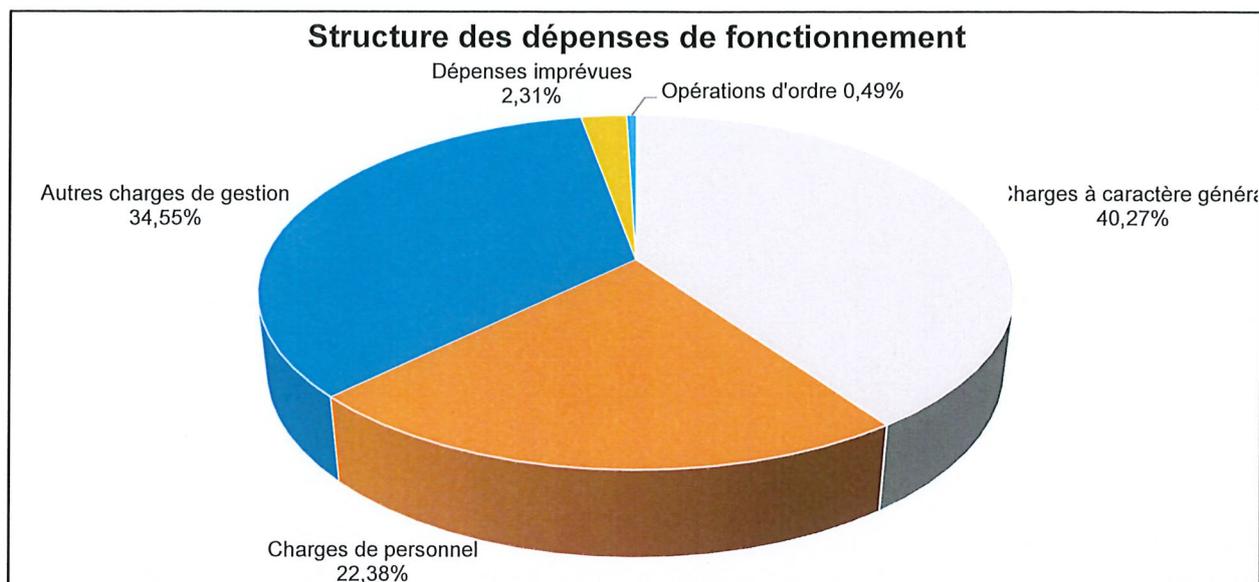
Ce chapitre budgétaire est utilisé notamment pour comptabiliser les recettes issues des dons faits au C.C.A.S. Ainsi en 2022, nous prévoyons de l'abonder à 2 000 € soit en augmentation de 500 € par rapport à 2021 (1 500 €).

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
011	Charges à caractère général	143 698,47 €	4,44%	150 078,57 €	10,65%	166 062,80 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	97 200,00 €	9,16%	106 100,00 €	-13,01%	92 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	120 304,33 €	12,38%	135 200,00 €	5,40%	142 500,00 €
022	Dépenses imprévues	5 948,50 €	-2,28%	5 812,78 €	63,92%	9 528,03 €
	Total des opérations réelles	367 151,30 €	8,18%	397 191,35 €	3,32%	410 390,83 €
023	Virement à la section d'investissement	8 000,00 €	-75,00%	2 000,00 €	0,00%	2 000,00 €
042	Transfert entre sections (amortissements)	12,32 €	2110,23%	272,30 €	-95,48%	12,32 €
	Total des opérations d'ordre	8 012,32 €	-71,64%	2 272,30 €	-11,44%	2 012,32 €
	Total des dépenses de fonctionnement	375 163,62 €	6,48%	399 463,65 €	3,24%	412 403,15 €

Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 410 390,83 €, sont en augmentation de 3,32 % (soit + 13 199,48 €) par rapport au volume global de dépenses réelles de fonctionnement votées au titre du Budget Primitif 2021 (397 191,35 €).



- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges générales concernent les achats de prestations de services, de fournitures et de petit équipement, les frais d'alimentation, la formation, la documentation générale etc...

Ces charges valorisées à 166 062,80 € sont en augmentation de 10,65 % soit + 15 984,23 € par rapport au B.P. 2021 (150 078,57 €). Ce chapitre représente 40,27 % du total des dépenses de fonctionnement (37,57 % au B.P. 2021).

- **Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Concernant les dépenses de personnel, elles représentent 22,38 % des dépenses totales de fonctionnement (26,56 % en 2021). Le chapitre 012 (92 300 €) est en diminution de 13,01 % soit - 13 800 € par rapport à l'inscription du Budget Primitif 2021 (106 100 €).

- **Charges de gestion courante (chapitre 65)**

Les charges de gestion courante qui représentent 34,55 % des dépenses totales de fonctionnement (33,85 % en 2021) passent de 135 200 € en 2021 à 142 500 € en 2022, soit une hausse de 5,40 % (+ 7 300 €).

Ce chapitre comprend :

- les aides versées par le C.C.A.S. : 141 500 € (+ 7 300 €),
- les subventions aux associations : 1 000 € (identique au B.P. 2021).

Les aides versées par le C.C.A.S. évoluent ainsi :

Libellé	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
Aides aux jeunes	1 500,00 €	0,00%	1 500,00 €	0,00%	1 500,00 €	0,00%	1 500,00 €
Aides à la restauration	11 000,00 €	0,00%	11 000,00 €	0,00%	11 000,00 €	0,00%	11 000,00 €
Bons Bébé	9 000,00 €	41,11%	12 700,00 €	0,00%	12 700,00 €	10,24%	14 000,00 €
Bons énergie	45 000,00 €	0,00%	45 000,00 €	4,44%	47 000,00 €	6,38%	50 000,00 €
Bons exceptionnels	5 500,00 €	0,00%	5 500,00 €	-9,09%	5 000,00 €	-20,00%	4 000,00 €
Secours en argent	1 500,00 €	0,00%	1 500,00 €	0,00%	1 500,00 €	66,67%	2 500,00 €
Bons alimentaires	41 500,00 €	0,00%	41 500,00 €	32,53%	55 000,00 €	5,45%	58 000,00 €
Secours intempéries	500,00 €	0,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €
Total des aides	115 500,00 €	3,20%	119 200,00 €	12,58%	134 200,00 €	5,44%	141 500,00 €

• **Dépenses imprévues (chapitre 022)**

Une provision pour dépenses imprévues de 9 528,03 € a été inscrite au Budget Primitif représentant 2,32 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le montant de ce chapitre est réglementairement limité à 7,5 % des dépenses de la section.

Ce chapitre participe au respect du principe comptable de l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement. L'affectation budgétaire de ce crédit peut faire l'objet, soit d'une délibération du Conseil d'Administration, soit d'un certificat administratif de la Présidente qui, dans ce cas, doit rendre compte au Conseil d'Administration de son utilisation.

D - La section d'investissement

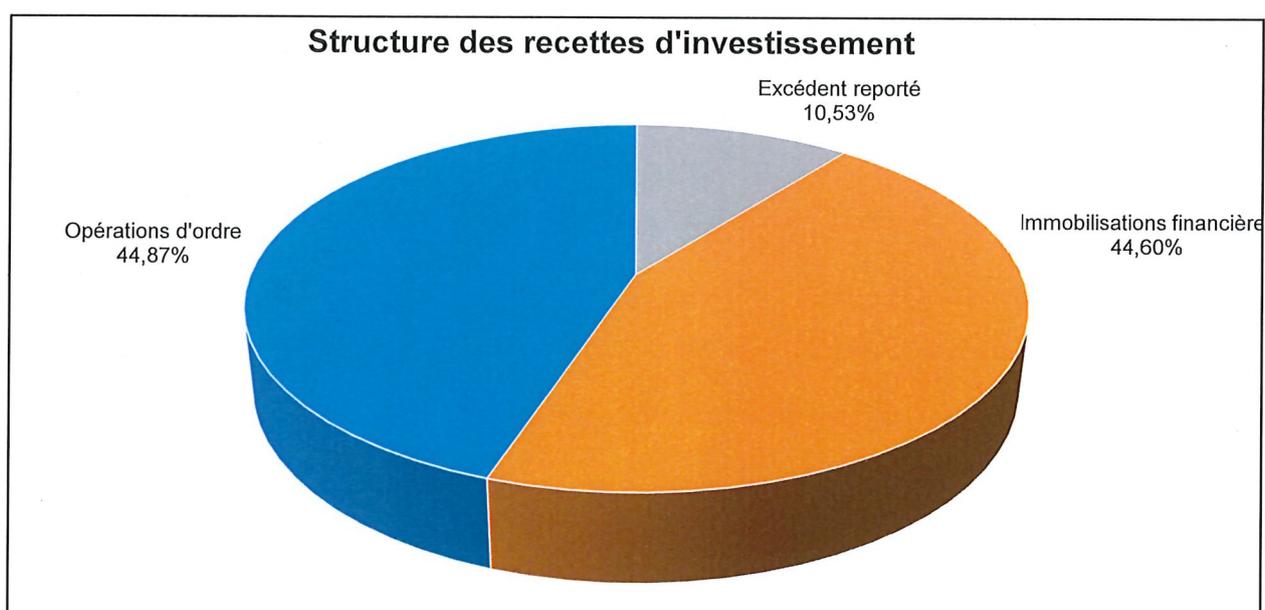
Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 4 484,62 €, soit une hausse de 12,32 € par rapport au Budget Primitif 2021 (4 472,30 €).

		Dépenses	Recettes
Section d'investissement	Opérations réelles	4 484,62 €	2 472,30 €
	Opérations d'ordre	0,00 €	2 012,32 €
Total d'investissement		4 484,62 €	4 484,62 €

1. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
27	Autres immobilisations financières (remb. prêts)	2 000,00 €	0,00%	2 000,00 €	0,00%	2 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	67,28 €	178,95%	187,68 €	-100,00%	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	192,70 €	-93,61%	12,32 €	3733,60%	472,30 €
Total des opérations réelles		2 259,98 €	-2,65%	2 200,00 €	12,38%	2 472,30 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 000,00 €	-75,00%	2 000,00 €	0,00%	2 000,00 €
040	Opérations d'ordre - Transferts entre sections (amortiss.)	12,32 €	2110,23%	272,30 €	-95,48%	12,32 €
Total des opérations d'ordre		8 012,32 €	-71,64%	2 272,30 €	-11,44%	2 012,32 €
Total des recettes d'investissement		10 272,30 €	-56,46%	4 472,30 €	0,28%	4 484,62 €



Les recettes d'investissement 2022 qui se montent à 4 484,62 € sont en baisse de 0,28 %, soit - 12,32 €.

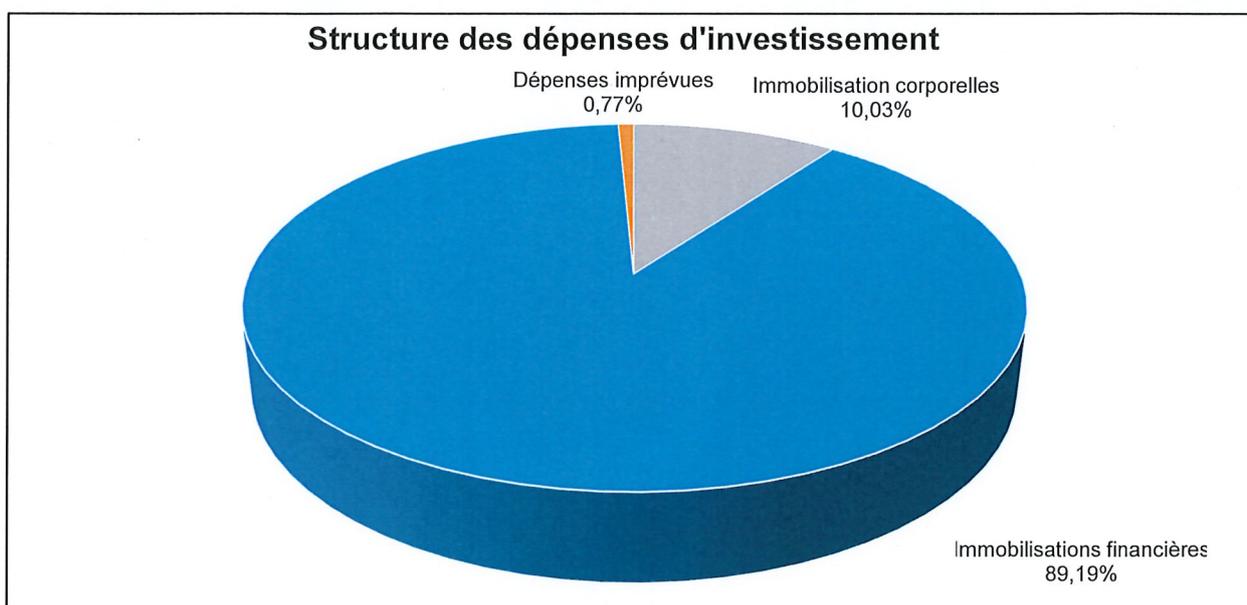
Les recettes réelles d'investissement, prévues à hauteur de 2 472,30 €, sont en hausse de 12,38 % (+ 272,30 €) par rapport au budget 2021. Cette évolution provient exclusivement de la variation des excédents reportés.

Il n'y a pas d'inscription d'emprunt au Budget Primitif 2022.

2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier)	0,00 €	-	250,00 €	80,00%	450,00 €
27	Autres immobilisations financières (prêts accordés)	10 000,00 €	-60,00%	4 000,00 €	0,00%	4 000,00 €
020	Dépenses imprévues	12,32 €	81,01%	22,30 €	55,25%	34,62 €
	Reportes de l'année précédente	259,98 €	-23,07%	200,00 €	-100,00%	0,00 €
	Total des opérations réelles	10 272,30 €	-56,46%	4 472,30 €	0,28%	4 484,62 €
	Total des dépenses d'investissement	10 272,30 €	-56,46%	4 472,30 €	0,28%	4 484,62 €



Les dépenses réelles d'investissement (4 484,62 €) sont en hausse de 0,28 %. Elles correspondent essentiellement aux prêts consentis pas le C.C.A.S (4 000 €) et à l'acquisition de matériel (450 €).

E - Les ratios financiers

		B.P. 2019	B.P. 2020	B.P. 2021	B.P. 2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	42,62	43,12	46,95	48,77
2	Produit des impositions directes / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	31,48	30,90	32,11	28,31
4	Dépenses d'équipement brut / Population	0,00	0,03	0,03	0,05
5	Encours de la dette / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	24,56%	26,47%	26,71%	22,49%
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	135,40%	139,57%	146,23%	172,30%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	0,00%	0,10%	0,09%	0,19%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

III - La Résidence des 104 - Budget annexe

A - Rappel des orientations pour 2022

- Poursuite de l'adaptation des logements dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement,
- Lancement de l'adaptation et de la rénovation du Parking de la Résidence,
- Maintien et développement des actions de promotion du lien social par un engagement encore plus marqué dans les actions municipales tant à vocation culturelle qu'à destination des plus jeunes par l'organisation de projets intergénérationnels (journal),
- Mise en place d'un atelier d'écriture,
- Renforcement de la collaboration avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) et la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie) avec la signature d'une convention de partenariat,
- Promotion du bénévolat des seniors notamment pour les actions menées par le C.C.A.S.

B - L'équilibre général du Budget primitif 2022

Le Budget Primitif pour 2022 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations réelles et d'ordre), à 636 388,67 €, affichant une diminution de 82 078,04 € (- 11,42 %), par rapport au volume de crédits votés lors du Budget Primitif 2021 (pour mémoire : 718 466,71 €).

C - La section d'exploitation

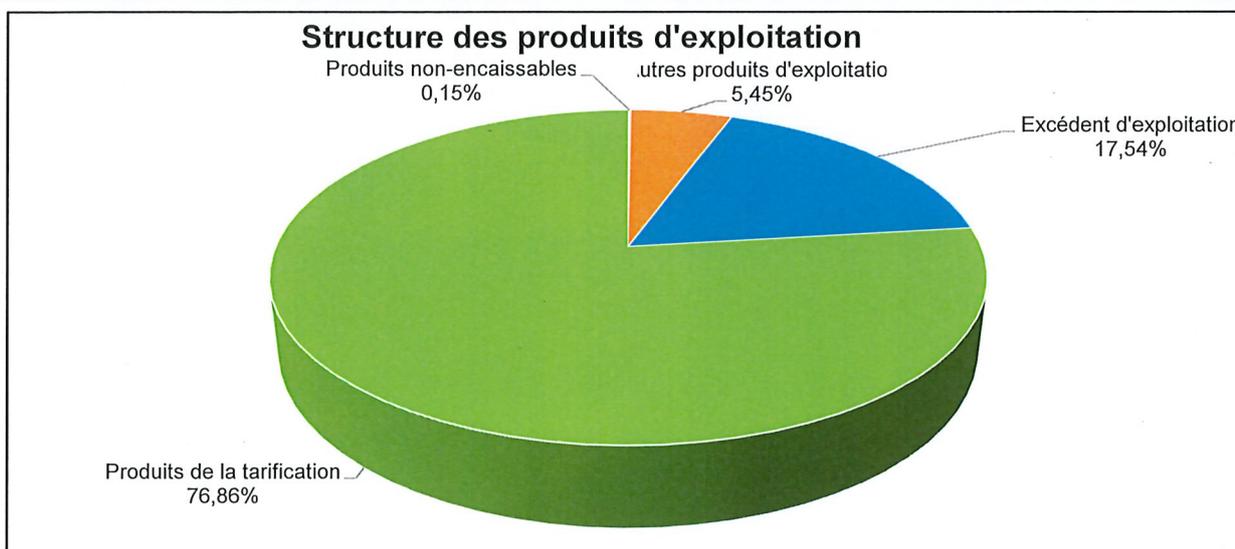
Tous mouvements confondus, la section d'exploitation s'équilibre à 529 528,32 €, en baisse de 1 752,79 € (- 0,33 %), par rapport au Budget Primitif 2021 (531 281,11 €).

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	529 528,32 €	529 528,32 €

1. Les produits d'exploitation

Les produits de la section d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Groupe	Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
1	Produit de la tarification	398 700,00 €	0,33%	400 000,00 €	1,75%	407 000,00 €
2	Autres produits relatifs à l'exploitation	26 672,00 €	11,92%	29 850,00 €	-3,38%	28 842,00 €
3	Produits financiers et produits non-encaissables	3 571,31 €	-77,80%	793,00 €	0,00%	793,00 €
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	119 688,80 €	-15,92%	100 638,11 €	-7,70%	92 893,32 €
Total des produits d'exploitation		548 632,11 €	-3,16%	531 281,11 €	-0,33%	529 528,32 €



Les produits d'exploitation évoluent à la baisse en 2022 de 0,33 %, soit une diminution de 1 752,79 €. Cependant, les produits d'exploitation (hors résultat reporté) sont quant à eux en hausse de 5 992 € (+ 1,39 %) et s'élèvent à 436 635 € (430 643 € au B.P. 2021).

• **Groupe I - Produits de la tarification**

En 2022, 76,86 % des produits d'exploitation proviennent de la tarification payée par les résidents (loyers).

Ce poste budgétaire quantifié à 407 000 € est en augmentation de 1,75 %, soit + 7 000 € par rapport à 2021 (400 000 €), notamment en raison de la prévision d'une vacance de logements redevenue normale après les années 2020/2021 exceptionnelles en la matière.

• **Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation**

Les autres produits relatifs à l'exploitation sont en baisse de 1 008 €, soit - 3,38 % par rapport au Budget Primitif 2021.

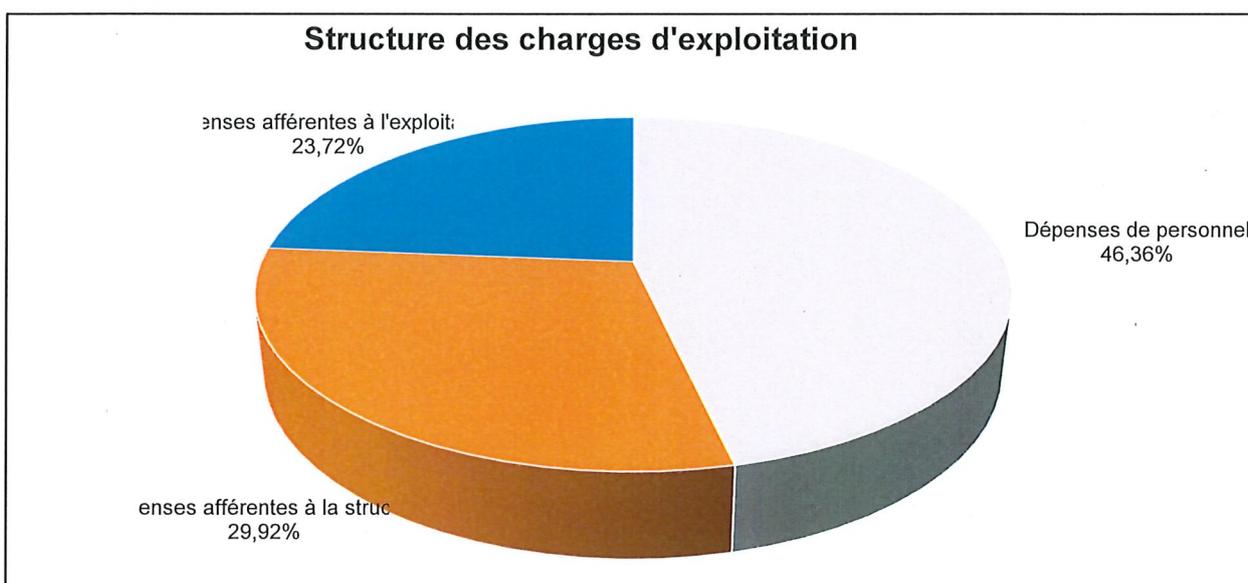
Ce groupe comporte :

- les recettes provenant du forfait autonomie payé par le Département de Seine-Maritime : 23 600 € (23 600 € en 2021),
- le F.C.T.V.A. : 5 202 € (6 250 € en 2021).

2. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	140 963,07 €	-22,04%	109 900,00 €	14,29%	125 600,00 €
Dépenses afférentes au personnel	190 000,00 €	32,63%	252 000,00 €	-2,58%	245 500,00 €
Dépenses afférentes à la structure	217 669,04 €	-22,18%	169 381,11 €	-6,47%	158 428,32 €
Total des charges d'exploitation	548 632,11 €	-3,16%	531 281,11 €	-0,33%	529 528,32 €



Les charges d'exploitation, prévues à hauteur de 529 528,32 € sont en baisse de 1 752,79 € (- 0,33 %) par rapport au Budget Primitif 2021.

• **Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante**

Ces charges correspondent principalement aux dépenses de fluides (électricité, eau, combustibles) aux fournitures de petit équipement, à l'alimentaire, aux frais de télécommunication...).

Ce poste budgétaire qui représente 23,72 % des charges totales d'exploitation (20,69 % en 2020), est augmentation de 14,29 % (+ 15 700 €).

Libellé	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
Eau et assainissement	30 000,00 €	0,00%	30 000,00 €	0,00%	30 000,00 €	0,00%	30 000,00 €
Energie - Electricité	30 000,00 €	0,00%	30 000,00 €	0,00%	30 000,00 €	0,00%	30 000,00 €
Combustibles (chauffage)	35 000,00 €	0,00%	35 000,00 €	-14,29%	30 000,00 €	20,00%	36 000,00 €
Total	95 000,00 €	0,00%	95 000,00 €	-5,26%	90 000,00 €	6,67%	96 000,00 €

Cette évolution est notamment due à la prévision d'augmentation des dépenses de fluides (électricité, eau et combustibles) : 96 000 € en 2022 contre 90 000 € en 2021, soit + 6 000 €.

• **Groupe II - Dépenses afférentes au personnel**

Ces charges qui représentent 46,36 % (47,43 % en 2021) des dépenses totales s'élèvent à 245 500 €, soit - 6 500 € par rapport au Budget Primitif 2021.

Ces dépenses comprennent :

- le remboursement à la Ville d'Harfleur du personnel mis à disposition : 240 000 €, (245 000 € prévu au B.P. 2021),
- les prestations d'intervenants extérieurs (ateliers, soutien psychologique ...) : 5 000 €, (montant identique à 2021).

• **Groupe III - Dépenses afférentes à la structure**

Il s'agit notamment des dépenses d'entretien du bâtiment (rénovation des logements, maintenance des équipements...), des impôts (taxe foncière), des dotations aux amortissements et du remboursement des intérêts de la dette.

Les dépenses afférentes à la structure représentent 29,92 % des charges totales. Ce poste budgétaire représentant 158 428,32 € est en baisse de 10 952,79 €, soit - 6,47 % par rapport au B.P. 2021.

Afin de poursuivre les travaux d'amélioration des logements, une enveloppe de 62 500 € a été inscrite pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition de matériel.

Ce groupe comprend aussi les charges financières (Intérêts payés et ICNE) relatives à l'emprunt contracté pour l'acquisition de la Résidence. Celles-ci évoluent de la manière suivante :

	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
Chapitre 66	2 500,00 €	-28,68%	1 783,00 €	-33,82%	1 180,00 €	-25,22%	882,44 €

D - La section d'investissement

Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 106 860,35 €, en baisse de 80 325,25 € (- 42,91 %), par rapport au Budget Primitif 2021 (187 185,60 €).

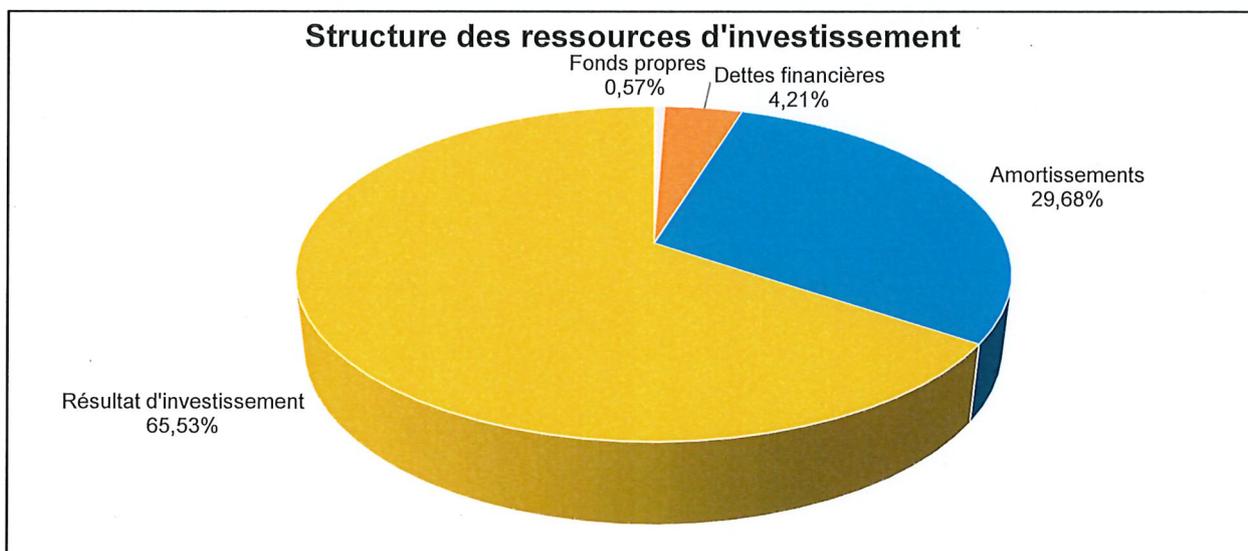
	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	106 860,35 €	106 860,35 €

1. Les ressources d'investissement

Les ressources de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
Augmentation des fonds propres	45 242,45 €	142,68%	109 792,88 €	-99,44%	610,05 €
10 – Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	649,57 €	700,53%	5 200,00 €	-88,27%	610,05 €
10682 – Excédent affecté à l'investissement	0,00 €	-	60 000,00 €	-100,00%	0,00 €
13 – Subventions d'investissement affectées à des biens	44 592,88 €	0,00%	44 592,88 €	-100,00%	0,00 €
Augmentation des dettes financières	5 000,00 €	0,00%	5 000,00 €	-10,00%	4 500,00 €
Résultat d'investissement cumulé	70 870,48 €	-40,39%	42 248,72 €	65,75%	70 029,25 €
Immobilisations (sorties d'actif)	0,00 €	-	144,00 €	-100,00%	0,00 €
Amortissement des immobilisations	62 386,05 €	-51,91%	30 000,00 €	5,74%	31 721,05 €
Total des ressources d'investissement	183 498,98 €	2,01%	187 185,60 €	-42,91%	106 860,35 €

Les ressources d'investissement (hors résultat d'investissement) sont en baisse de 56,56 % soit - 47 961,78 € et s'élèvent à 36 831,10 € (84 792,88 au Budget Primitif 2021).



• Augmentation des fonds propres

Ce chapitre regroupe, les subventions reçues, le F.C.T.V.A. mais aussi l'excédent affecté à l'investissement.

Ce groupe qui représente 0,57 % des ressources d'investissement, est en diminution de 109 182,83 par rapport au B.P. 2021 (109 792,88 €). Cette évolution provient essentiellement de l'affectation du résultat de 2021. En effet, cette année, contrairement à 2021, il n'est pas prévu d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit - 60 000 €. Par ailleurs, nous n'avons pas inscrit de recettes de subventions.

Le FCTVA avec 610,05 € est en baisse de 4 589,95 € puisqu'il était de 5 200 € au B.P. 2021.

- **Augmentation des dettes financières**

Les dettes financières qui représentent 4,21 % des ressources d'investissement sont en baisse de 10 % par rapport à 2021. Ce poste regroupe exclusivement les cautions versées par les résidents lors de leur entrée à la RPA des 104.

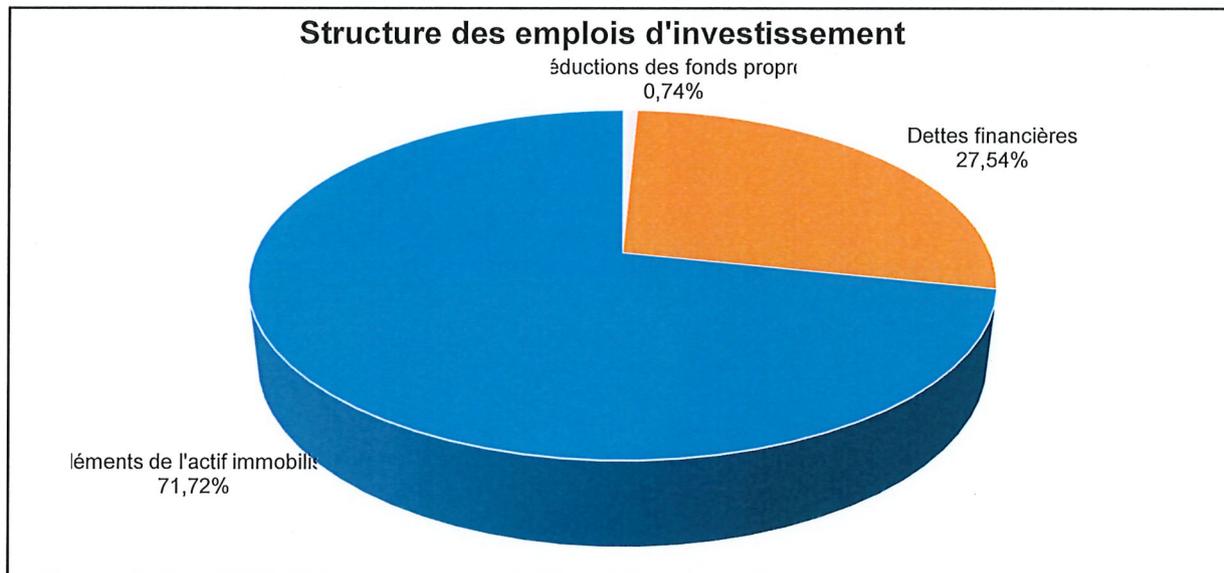
- **Amortissement des immobilisations**

Les amortissements qui représentent 29,68 % des recettes d'investissement connaissent une progression de 1 721,05 € (+ 5,74 %). Ils atteignent 31 721,05 € contre 30 000 € en 2021.

2. Les emplois d'investissement

Les emplois de la section d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Libellé	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	150 000,00 €	4,31%	156 464,93 €	-51,02%	76 639,68 €
21 – Immobilisations corporelles	105 000,00 €	49,01%	156 464,93 €	-51,02%	76 639,68 €
23 – Immobilisation en cours	45 000,00 €	-100,00%	0,00 €	-	0,00 €
Remboursement des dettes financières	29 927,67 €	0,00%	29 927,67 €	-1,67%	29 427,67 €
Résultat d'investissement antérieur	0,00 €	-	0,00 €	-	0,00 €
Réduction des fonds propres (amortissements)	3 571,31 €	-77,80%	793,00 €	0,00%	793,00 €
Total des emplois d'investissement	183 498,98 €	2,01%	187 185,60 €	-42,91%	106 860,35 €



- **Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé**

Les éléments de l'actif immobilisé correspondent aux dépenses d'équipement en M14. Ils regroupent les achats de biens meubles (mobiliers, matériels divers) ainsi que les travaux et constructions. Ce poste qui représente 71,72 % du total des dépenses d'investissements (83,59 % en 2021) a baissé de 79 825,25 € par rapport à 2021, soit - 51,02 %.

- **Remboursement des dettes financières**

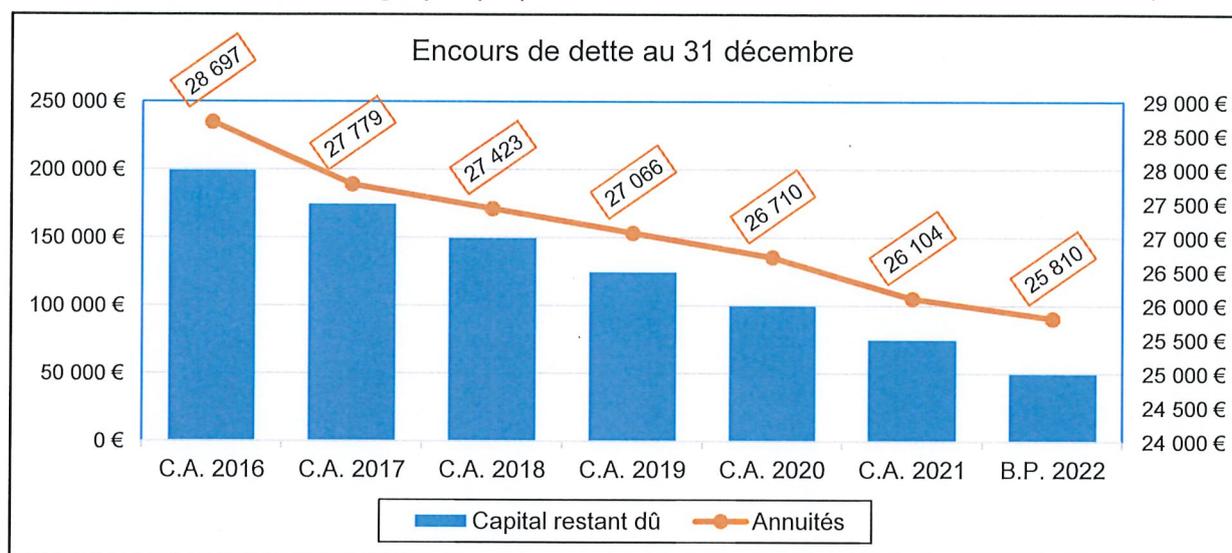
Le remboursement en capital de la dette s'établit à 24 927,67 €. Ce groupe comprend aussi 4 500 € de remboursement éventuel de cautions au cas où des résidents quitteraient leurs logements.

E - L'endettement

- **Encours de la dette**

Le C.C.A.S. poursuit son désendettement. En effet, avec les remboursements effectués en 2022, l'encours (capital restant dû) passera de 74 783 € au 31 décembre 2021 à 49 855 € au 31 décembre 2022, soit une baisse de 33,33 %.

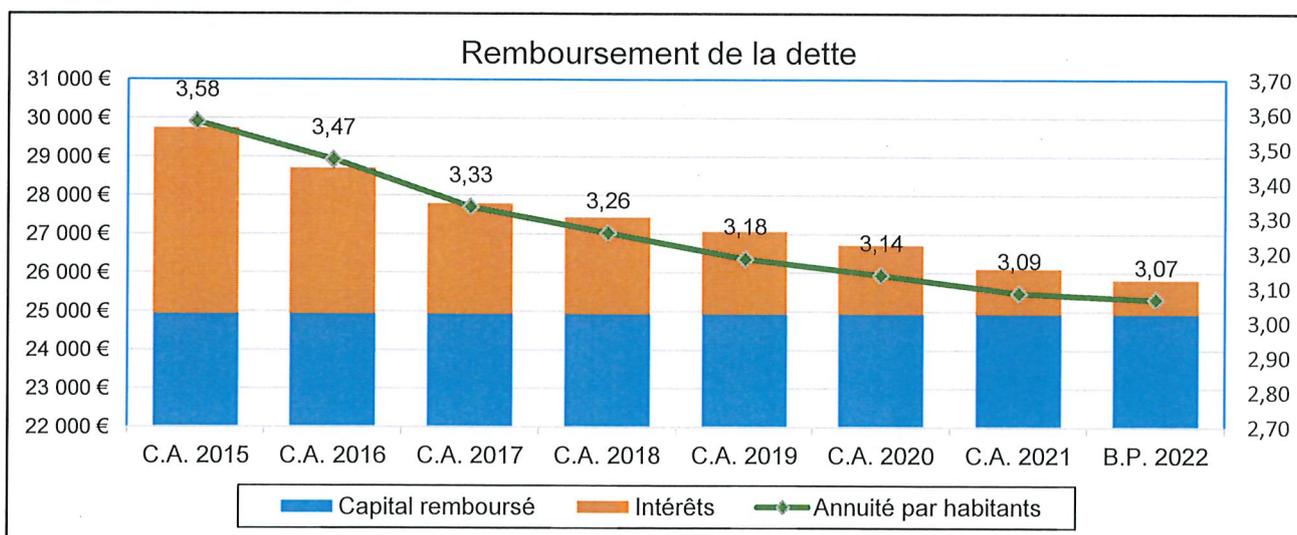
Le graphique ci-dessous indique, par année, les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique).



- **Évolution de l'annuité de la dette**

	B.P. 2018	Evolution	B.P. 2019	Evolution	B.P. 2020	Evolution	B.P. 2021	Evolution	B.P. 2022
Annuité	27 101,90 €	1,20%	27 427,67 €	-2,61%	26 710,67 €	-2,26%	26 107,67 €	-1,14%	25 810,11 €
Capital des emprunts	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €	0,00%	24 927,67 €
Intérêts des emprunts	2 174,23 €	14,98%	2 500,00 €	-28,68%	1 783,00 €	-33,82%	1 180,00 €	-25,22%	882,44 €

L'annuité 2022 (capital + intérêts annuels) est réduite de 1,14 % par rapport à 2021 pour se situer à 25 810,11 €.



F - Les ratios financiers

		B.P. 2019	B.P. 2020	B.P. 2021	B.P. 2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	55,86	57,11	59,25	59,16
2	Produit des impositions directes / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	50,50	49,96	50,81	51,80
4	Dépenses d'équipement brut / Population	15,84	17,62	18,49	9,11
5	Encours de la dette / Population	17,59	14,64	11,79	8,89
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	37,90 %	39,07 %	50,27%	49,32 %
9	Dépenses fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles fonct.	116,42 %	120,17 %	122,42%	119,94 %
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	31,35 %	35,26 %	36,40%	17,58 %
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	34,84 %	29,30 %	23,20%	17,16 %